

Résultats du «Pouls des places d'apprentissage » de novembre 2021

Other Publication

Author(s):

[Bolli, Thomas](#) ; [Renold, Ursula](#) ; [Caves, Katherine Marie](#) ; [Rageth, Ladina](#) ; Sritharan, Aranya; Morlet, Guillaume Maxence; [Dändliker, Lena](#) ; [Pusterla, Filippo](#) 

Publication date:

2021-12

Permanent link:

<https://doi.org/10.3929/ethz-b-000518274>

Rights / license:

[In Copyright - Non-Commercial Use Permitted](#)

Originally published in:

Pouls des places d'apprentissage – Fiche d'information



Pouls des places d'apprentissage – Fiche d'information

Résultats du «Pouls des places d'apprentissage» de novembre 2021

2 décembre 2021

Équipe de chercheurs

Thomas Bolli, Katherine M. Caves, Lena Dändliker, Guillaume Maxence Morlet, Filippo Pusterla, Ladina Rageth, Ursula Renold, Aranya Sritharan

Partenaires de recherche

Urs Casty
Domenica Mauch

Yousty.ch Professional.ch

Chaire de systèmes éducatifs, ETH Zurich

Le «Pouls des places d'apprentissage» relève chaque mois depuis avril 2020 les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la formation professionnelle de base en Suisse. Le premier relevé reflétait la situation pendant le confinement, qui s'est ensuite progressivement détendue. Après un été avec un nombre relativement faible de cas et des mesures réduites, la deuxième vague de la pandémie a entraîné un nouveau renforcement des mesures (y compris la recommandation de travailler à domicile et la fermeture des restaurants, bars et entreprises culturelles, de loisirs et sportives). Des règles d'hygiène et de comportement ont été nécessaires pour poursuivre l'enseignement dans les écoles professionnelles et seuls quelques cantons sont passés temporairement aux cours à distance.

En janvier 2021, un confinement partiel a contraint les magasins qui ne vendaient pas des biens non essentiels de fermer. Le télétravail est devenu obligatoire. Les écoles sont cependant restées ouvertes. Ces mesures ont ensuite été progressivement assouplies: le 1^{er} mars, les magasins ont pu ouvrir à nouveau; le 19 avril, les restaurants et les bars ont pu accueillir des clients en plein air et les entreprises culturelles et de loisirs ainsi que les installations sportives ont pu reprendre leurs activités. Le 31 mai, l'obligation de faire du télétravail a été assouplie, les grandes manifestations à nouveau autorisées et les restaurants ont pu accueillir des convives à l'intérieur; le 26 juin, l'obligation de porter le masque à l'extérieur a été levée, le télétravail est devenu une recommandation et le

certificat COVID obligatoire pour les discothèques et les grandes manifestations. Après une nouvelle augmentation des cas de contamination, le certificat a été imposé le 13 septembre dans les espaces intérieurs p. ex. dans les restaurants, bars, musées, bibliothèques, centres de fitness et de sport, zoos, théâtres et cinémas. Depuis le 20 septembre, les personnes qui entrent sur le territoire suisse doivent se soumettre à un test de dépistage. Depuis le 11 octobre, les tests pour les personnes de plus de 16 ans sont payants. Malgré une nouvelle recrudescence des cas, aucune mesure supplémentaire n'a été prise entretemps.

Cette fiche donne une vue d'ensemble des effets de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises formatrices et les apprentis en **novembre 2021**. Trois groupes de jeunes sont examinés: les futurs apprentis (groupe 1), les apprentis actuels (groupes 2A et 2B) et les jeunes qui ont terminé leur apprentissage et qui entrent sur le marché du travail (groupe 3). Les résultats sont en particulier comparés avec ceux du mois précédent (octobre 2021) et de l'année d'avant (novembre 2020). Tous les résultats sont pondérés, de sorte qu'ils sont représentatifs des entreprises formatrices et des apprentis en Suisse.

«Pouls des places d'apprentissage» en novembre 2021: les grandes lignes

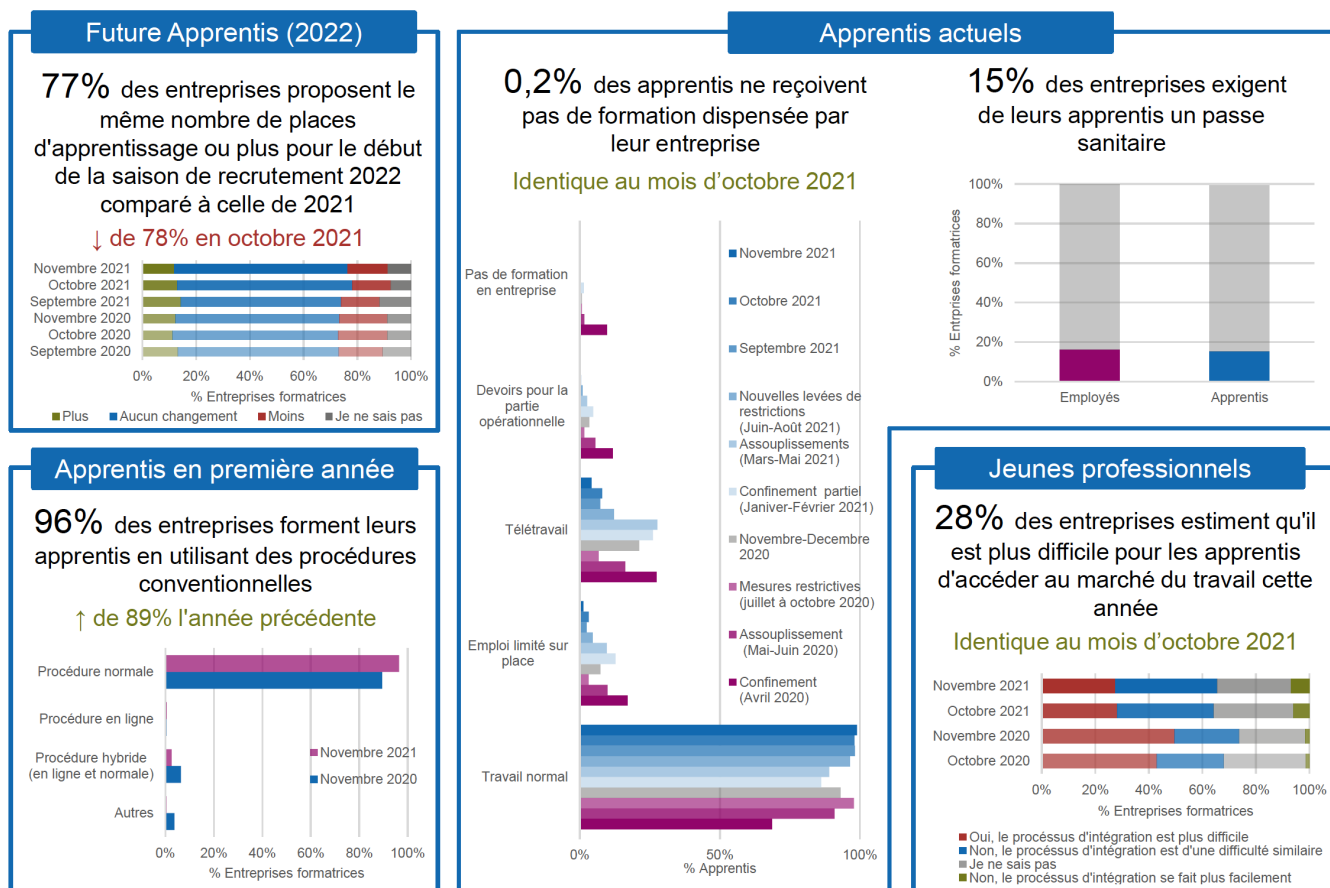


Figure 1: les grandes lignes du «Pouls des places d'apprentissage» en novembre 2021.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et novembre 2021. L'encadré de gauche montre les principaux résultats pour les futurs apprentis et les apprentis de première année, celui du milieu ceux qui concernent les apprentis actuels (qui ne terminent pas cette année) et l'encadré de droite les résultats des jeunes professionnels qui entrent sur le marché du travail.

Les **futurs apprentis (groupe 1)** sont les apprentis qui vont débuter leur apprentissage en été 2022. En Suisse alémanique, la procédure de recrutement commence une année avant le début de l'apprentissage. En Suisse romande, il ne commence qu'au printemps. Pour les apprentis potentiels à la recherche d'une place pour 2022, les perspectives sont aussi bonnes que le mois précédent: 77% (78% en octobre) des entreprises consultées indiquent qu'elles proposent, comparé à 2021, autant ou plus de places d'apprentissage pour 2022. L'été prochain, 12% (13% en octobre) des entreprises proposeront plus de places d'apprentissage, 65% autant (comme en octobre) et 15% (14% en octobre) moins qu'en 2021. 9% (7% en octobre) des entreprises sont encore indécises à ce sujet¹. En novembre 2020, elles faisaient preuve d'un peu plus de retenue quant à leur future offre de places d'apprentissage. Elles étaient alors 73% à vouloir proposer en 2021 autant ou plus de places d'apprentissage qu'en 2020 et la part de celles qui pensaient réduire leur offre en 2021 était légèrement plus élevée (18%).

Les **apprentis en première année d'apprentissage (groupe 2A)** ont débuté leur formation entre août et octobre de cette année. 96% (89% en novembre 2020) des entreprises qui ont in-

diqué former des apprentis les ont accueillis comme à l'accoutumée. Cette part est plus élevée qu'en novembre 2020. Par rapport à l'année précédente, les nouveaux apprentis ont été moins souvent intégrés à leur nouvelle entreprise au gré d'une procédure hybride en 2021, 3% (6% en novembre 2020) des entreprises ayant opté pour un mélange entre procédure normale et en ligne. Comme l'année précédente, 1% des entreprises accueilleraient leurs apprentis en ligne en novembre 2021.

Les **apprentis en cours d'apprentissage (groupe 2B)** sont ceux qui ne se trouvent actuellement pas en dernière année de formation. En novembre 2021, ils étaient en partie limités dans leurs activités en entreprise en raison de la pandémie de coronavirus: comme en octobre, 0,2% de ces apprentis étaient privés de formation en entreprise. 99% (98% en octobre) travaillaient normalement dans le respect des mesures de protection de l'OFSP, 1% (3% en octobre) étaient présents sur place de manière limitée et la part des apprentis qui recevaient des devoirs à domicile pour la partie pratique de leur formation était proche de zéro, comme

¹ En raison de l'arrondi, ces parts ne s'additionnent pas forcément à 100%.

en octobre. Comparée au mois précédent, la part des apprentis en télétravail a particulièrement reculé, passant de 8% à 4%.² La situation des apprentis s'est ainsi légèrement améliorée par rapport au mois précédent et se situe désormais à un niveau stable.

Dans certaines entreprises, les collaborateurs et les apprentis doivent être vaccinés, testés ou guéris pour venir travailler. Depuis novembre 2021, le Pouls des places d'apprentissage relève des informations sur l'obligation de présenter un certificat COVID dans les entreprises formatrices. 16% des entreprises ont indiqué qu'elles exigeaient de leurs collaborateurs la présentation d'un certificat ou des tests réguliers. Les apprentis sont inclus dans ces règles dans la majorité des entreprises. 15% d'entre elles ont indiqué que l'obligation du certificat ne se limitait pas à leurs collaborateurs, mais qu'elle valait aussi pour les apprentis.

novembre, les entreprises faisaient preuve d'un optimisme similaire à celui du mois précédent: 28% (autant qu'en octobre) ont indiqué qu'il était actuellement plus difficile, pour les jeunes ayant terminé leur apprentissage, de trouver une place de travail qu'avant la crise sanitaire. 38% (36% en octobre) jugent la situation comparable, et une part très légèrement plus élevée que le mois précédent estime que l'entrée sur le marché du travail est plus simple qu'avant la pandémie (7%; 6% en octobre), alors que 28% (30% en octobre) ne savaient pas que répondre. En novembre 2020, les entreprises étaient largement moins optimistes quant à l'entrée des jeunes sur le marché du travail. 50% indiquaient s'attendre à un passage à la vie professionnelle plus difficile qu'avant le COVID-19 et seul 1% des entreprises prévoient que les apprentis auraient moins de peine à trouver un travail qu'avant la crise.

Les **jeunes professionnels (groupe 3)** ont terminé leur apprentissage cet été et entrent maintenant sur le marché du travail. Tous ne parviennent pas à franchir le pas facilement. En

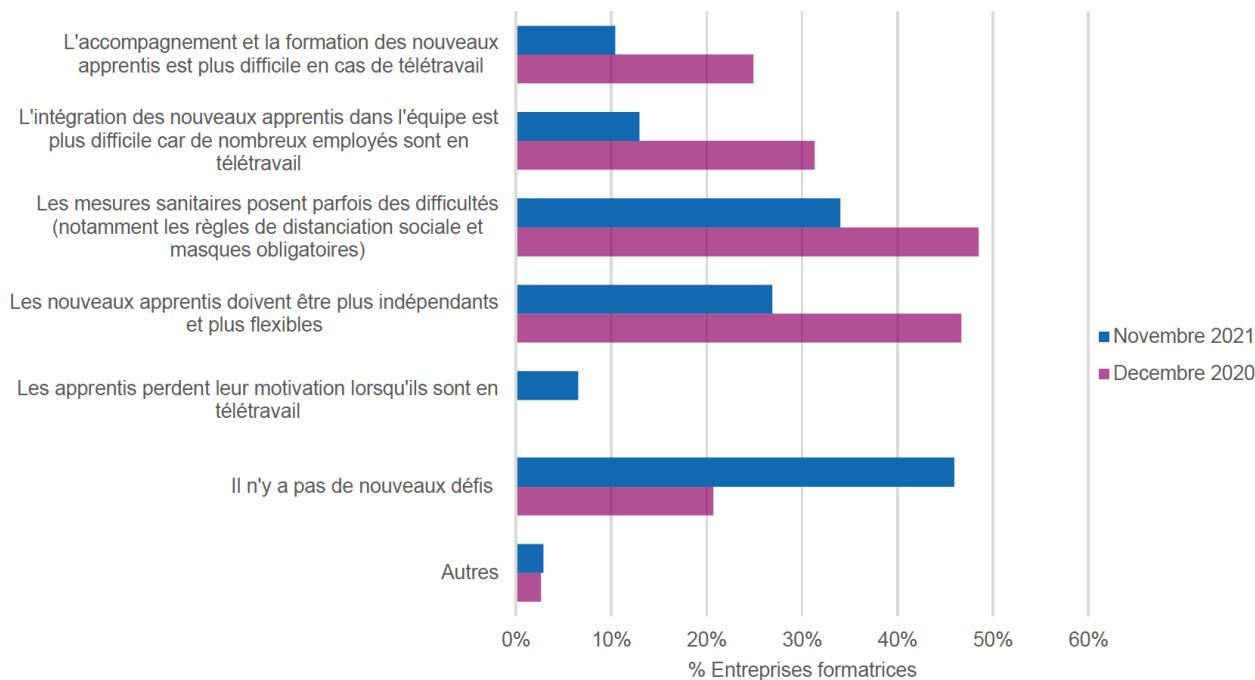


Figure 2: nouveaux défis à l'accueil des apprentis dans l'entreprise.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées du sondage du «Pouls des places d'apprentissage» de décembre 2021 et novembre 2021. La figure montre, pour chaque défi, la part (%) des entreprises de toutes les entreprises formatrices interrogées (réponses multiples possibles). La question a été posée en novembre 2020 sous forme de question ouverte, afin de générer les options de réponse, raison pour laquelle décembre 2020 est utilisé ici comme mois de référence. La possibilité de réponse «Les apprentis sont plus difficiles à motiver en télétravail» a été ajoutée en novembre 2021 (en raison des réponses données sous «Autres»).

² Ces parts ne s'additionnent pas à 100%, étant donné que diverses mesures peuvent les influencer en même temps et que tous les apprentis

d'une entreprise ne suivent pas forcément leur formation de la même manière. En d'autres termes, les entreprises pouvaient choisir plusieurs réponses possibles.

Résultats détaillés

Futurs apprentis (groupe 1)

Les futurs apprentis sont des jeunes qui commenceront leur apprentissage en été 2022, la procédure de recrutement débutant en partie une année à l'avance. En novembre, comme le mois précédent, 77% (78% en octobre) des entreprises proposaient autant ou plus de places d'apprentissage pour ces apprentis potentiels qu'une année plus tôt. La part des entreprises qui proposent autant de places d'apprentissage en 2022 qu'en 2021 est de 65% (autant qu'en octobre). Toutefois, celle des entreprises qui ont choisi d'étendre leur offre est un tout petit peu moindre que le mois précédent (12%;13% en octobre). 15% (14% en octobre) des entreprises ont par ailleurs annoncé offrir moins de places en 2022 qu'en 2021. 9% (7% en octobre) sont encore indécises quant au nombre de places proposées à des apprentis en 2022. En novembre 2020, les entreprises étaient encore légèrement plus prudentes dans leur offre de places d'apprentissage: 73% d'entre elles voulaient encore créer autant ou plus de places d'apprentissage pour 2021 par rapport à 2020. La part des entreprises qui entendaient réduire leur offre était par ailleurs un peu plus élevée (18%) qu'en novembre 2021.

Apprentis de première année (groupe 2A)

En novembre, 67% (68% en novembre 2020) des entreprises annonçaient avoir des apprentis qui venaient de commencer leur apprentissage.

La majorité de ces entreprises a accueilli ces nouveaux éléments dans le cadre d'une procédure normale, la part de novembre 2021 étant à nouveau plus élevée que l'année précédente (96%; 89% en novembre 2020). En conséquence, la part des entreprises misant sur une forme hybride d'introduction, c'est-à-dire un mélange d'offres en ligne et d'accueil normal, a reculé (3%; 6% en novembre 2020). Une entreprise sur cent continue d'opter pour une méthode en ligne (1%; autant qu'en novembre 2020).

En novembre 2020, les entreprises indiquaient qu'elles n'avaient pas pu accueillir leurs apprentis de manière aussi approfondie qu'avant la pandémie (-0,16 sur une échelle de -2 «Beaucoup moins bien» à 2 «Beaucoup mieux»). En phase avec la hausse de la procédure normale, cet effet a pratiquement disparu cette année (-0,04 en novembre 2021).

La figure 2 montre que les entreprises ont eu de nouveaux défis à relever dans l'accueil des nouveaux apprentis. En font notamment partie l'application du plan de protection (p. ex. règles de distanciation et obligation de porter le masque) (34%; 48% en décembre 2020) et l'exigence d'autonomie et de flexibilité à l'égard des nouveaux apprentis (27%; 47% en décembre 2020).

	Apprentis dans l'entreprise		Apprentis à domicile		
	Travail normal	Emploi limité sur place	Télétravail	Devoirs pour la partie opérationnelle	Pas de formation en entreprise
Total	99%	1%	4%	0%	0.2%
BTP (Bâtiment Travaux Publics)	100%	0%	0%	1%	0%
Formation, social	95%	0%	5%	0%	0%
Électrotechnique	100%	0%	1%	1%	0%
Véhicules	100%	0%	0%	0%	0%
Restauration, hôtellerie	100%	1%	0%	0%	0%
Technique du bâtiment	100%	0%	0%	0%	0%
Santé	100%	0%	0%	1%	0%
Bois, aménagement intérieur	100%	0%	0%	0%	2%
Informatique	94%	7%	30%	0%	0%
Métal, machines, montres	100%	0%	0%	0%	0%
Nature	100%	0%	0%	0%	0%
Planification, construction	100%	0%	2%	0%	0%
Vente, achat	99%	0%	4%	0%	1%
Transports, logistique, sécurité	100%	0%	0%	0%	0%
Économie, administration, tourisme	98%	2%	10%	0%	0%
Autres	100%	1%	3%	1%	0%

Figure 3: effets de la pandémie de coronavirus sur la formation des apprentis par catégorie professionnelle.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées du sondage du «Pouls des places d'apprentissage» de novembre 2021. Le tableau montre, par mesure et catégorie professionnelle, la part (%) des apprentis de toutes les entreprises formatrices interrogées dans la catégorie professionnelle considérée (plusieurs réponses possibles); les catégories professionnelles avec moins de 50 entreprises formatrices sont regroupées sous «Autres».

En novembre 2021, 46% des entreprises étaient d'avis qu'elles n'avaient pas rencontré de nouveaux défis dans l'accueil des nouveaux apprentis, sachant que cette part était

encore moindre l'an dernier (21% en décembre 2020).³ Les autres défis étaient la difficulté de l'encadrement et de la formation en télétravail (10%), l'intégration du nouvel apprenti à l'équipe en raison de l'absence des collaborateurs en télétravail dans l'entreprise (13%) et la difficulté à motiver les apprentis travaillant depuis chez eux (7%).^{4, 5}

Les procédures d'accueil des apprentis n'ont pas toutes la même importance dans les différentes catégories professionnelles, même si la procédure normale est la plus utilisée dans l'ensemble. De manière générale, la procédure normale était la plus populaire en novembre 2021 dans les catégories «Bois, aménagement intérieur» (100%), «Véhicules» (99%) et «Formation, social» (99%). Cette méthode a par contre été la plus rarement appliquée dans la catégorie «Informatique» (84%), les entreprises optant dans ce secteur plutôt pour une procédure hybride (14%). Les entreprises dans la catégorie «Informatique» étaient aussi les moins optimistes en novembre 2021 en matière d'efficacité dans l'introduction des nouveaux apprentis (-0,10 sur une échelle de -2 «Beaucoup moins bien» à 2 «Beaucoup mieux» qu'avant la pandémie).

Apprentis actuels (groupe 2B)

Les jeunes en plein apprentissage sont partiellement limités dans leurs activités par la pandémie de COVID-19. La figure 3 montre, globalement, les effets de la pandémie sur la formation en entreprise des apprentis et dans les différentes catégories professionnelles. La situation des apprentis ne s'est que peu améliorée par rapport au mois précédent. Avec 99% (98% en octobre), presque tous les apprentis travaillaient normalement dans l'entreprise, en appliquant les mesures de protection de l'OFSP. Un nombre légèrement moindre que le mois dernier a été présent de manière limitée sur place (1%; 3% en octobre), la part des apprentis ayant des devoirs à domicile pour la partie pratique de leur formation avoisinant zéro, alors que 0,2% (autant qu'en octobre) des apprentis n'ont reçu aucune formation en entreprise. Le plus grand changement apparaît en matière de télétravail, la part des apprentis travaillant depuis la maison ayant été divisée par deux depuis octobre (4%; 8% en octobre). Les apprentis des catégories «Informatique» (30%; comme en octobre) et «Economie, administration, tourisme» (10%; 12% en octobre) sont encore relativement souvent en télétravail, ce taux n'ayant pratiquement pas diminué par rapport aux mois précédents.

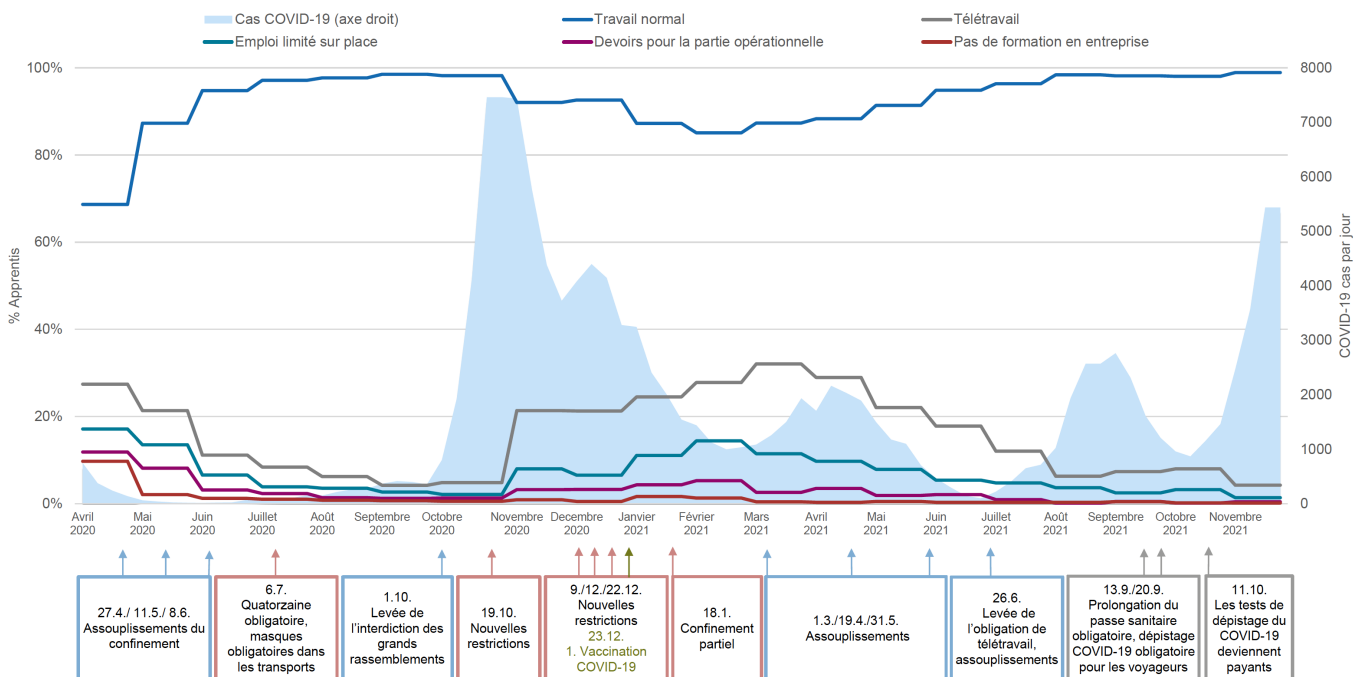


Figure 4: effets de la pandémie de COVID-19 sur la formation des apprentis au fil du temps.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et novembre 2021. La figure présente, sur l'axe vertical à gauche, les parts (en %) de tous les apprentis couverts par les entreprises formatrices interrogées (plusieurs citations possibles) par mesure de formation en entreprise. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le COVID-19 et par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à novembre 2021.

La figure 4 montre l'évolution temporelle des activités des apprentis dans l'ensemble, en rapport avec les cas de COVID-19 quotidiens et les mesures des autorités. Entre mars et août 2021, la part des apprentis en télétravail s'est en particulier réduite de 32% à 6%, tandis que la part des apprentis travaillant normalement a augmenté (de 87% en mars à 98%

en août). Après des parts constantes en septembre et en octobre, la part des apprentis travaillant depuis chez eux a encore diminué pour s'établir à 4% en novembre.

Mesures de quarantaine

En raison des règles de quarantaine destinées à éviter les

³ En raison des réponses multiples, ces parts ne s'additionnent pas à 100%.

⁴ S'agissant de l'interprétation de ces parts, il faut également tenir

compte du fait que les défis qui existaient déjà en 2020 ne sont plus perçus comme «nouveaux» cette année.

⁵ Le défi quant à la difficulté de motiver les apprentis a été ajouté comme réponse possible en novembre 2021.

infections par le coronavirus, la formation des apprentis est temporairement interrompue. En novembre, le nombre d'entreprises concernées était aussi élevé en novembre qu'en octobre, alors qu'il était encore nettement plus haut en septembre. En novembre, 10% (11% en octobre) des entreprises ont en effet indiqué qu'elles avaient des apprentis en quarantaine au cours des quatre semaines qui ont précédé le sondage. Dans 3% (autant qu'en septembre) des entreprises, des formateurs étaient en quarantaine et dans 21% (comme en octobre), d'autres collaborateurs étaient concernés. La part des personnes en quarantaine se situait aussi à un niveau similaire que celui du mois précédent: 3% (2% en octobre) des apprentis, 1% (presque autant qu'en octobre) des formateurs et environ 2% (autant qu'en octobre) des autres collaborateurs étaient en moyenne en quarantaine. Sur les apprentis en quarantaine, 56% (40% en octobre) n'ont pas reçu de formation pratique et 35% (55% en octobre) ont travaillé depuis chez eux pendant leur quarantaine.

Obligation de présenter un certificat

«Vacciné, testé ou guéri»: la règle valable pour les clients dans de nombreux espaces fermés l'est de plus en plus aussi pour les collaborateurs et les apprentis dans les entreprises. 16% des entreprises ont en novembre indiqué qu'elles exigeaient de leurs collaborateurs la présentation d'un certificat COVID ou des tests réguliers. Cette obligation était presque toujours aussi valable pour les apprentis, 15% des entreprises indiquant que ceux-ci devaient présenter un

certificat ou se faire régulièrement tester. On dénote toutefois de grandes différences entre les catégories professionnelles: dans la catégorie «Restauration, hôtellerie», près de la moitié (49%) des entreprises exigent un certificat COVID de leurs apprentis. Dans les catégories «Santé» (37%) et «Formation, social» (37%), la part des entreprises pratiquant de même est également élevée. L'obligation est moins répandue pour les apprentis des catégories «Bois, aménagement intérieur» (6%) et «Véhicules» (7%).

Conséquences sur les connaissances pratiques et théoriques

En novembre aussi, les entreprises étaient d'avis que les connaissances pratiques des apprentis s'étaient plutôt amoindries en raison des changements provoqués par la crise sanitaire, leur optimisme étant similaire à celui affiché au mois de septembre⁶ (-0,20 sur une échelle de -2 «Connaissances bien moins bonnes» à 2 «Connaissances bien meilleures»; -0,19 en septembre). La partie gauche de la figure 5 montre les raisons de ces changements. Les entreprises attribuent toujours la difficulté de transmettre les contenus de l'enseignement aux apprentis en télétravail à la péjoration des connaissances pratiques (44%; 51% en septembre). Par rapport à septembre, cette explication a légèrement moins de poids pour les entreprises. Elles citent en revanche plus fréquemment les mesures de quarantaine et les absences qu'elles entraînent comme étant responsables des lacunes dans les connaissances des apprentis (32%; 26% en septembre).

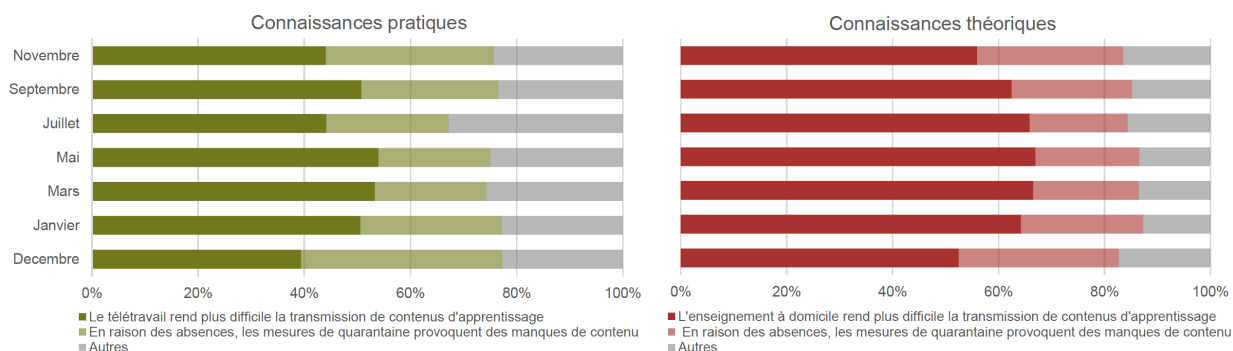


Figure 5: raisons des moins bonnes connaissances pratiques et théoriques des apprentis.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages du «Pouls des places d'apprentissage» de décembre 2020 ainsi que de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre 2021. Les graphiques montrent, pour chaque mois et, séparément, pour les connaissances pratiques et théoriques, les parts des différentes raisons des modifications dues à la pandémie de COVID-19 dans une entreprise formatrice moyenne.

⁶ Ces questions ne sont posées que tous les deux mois.

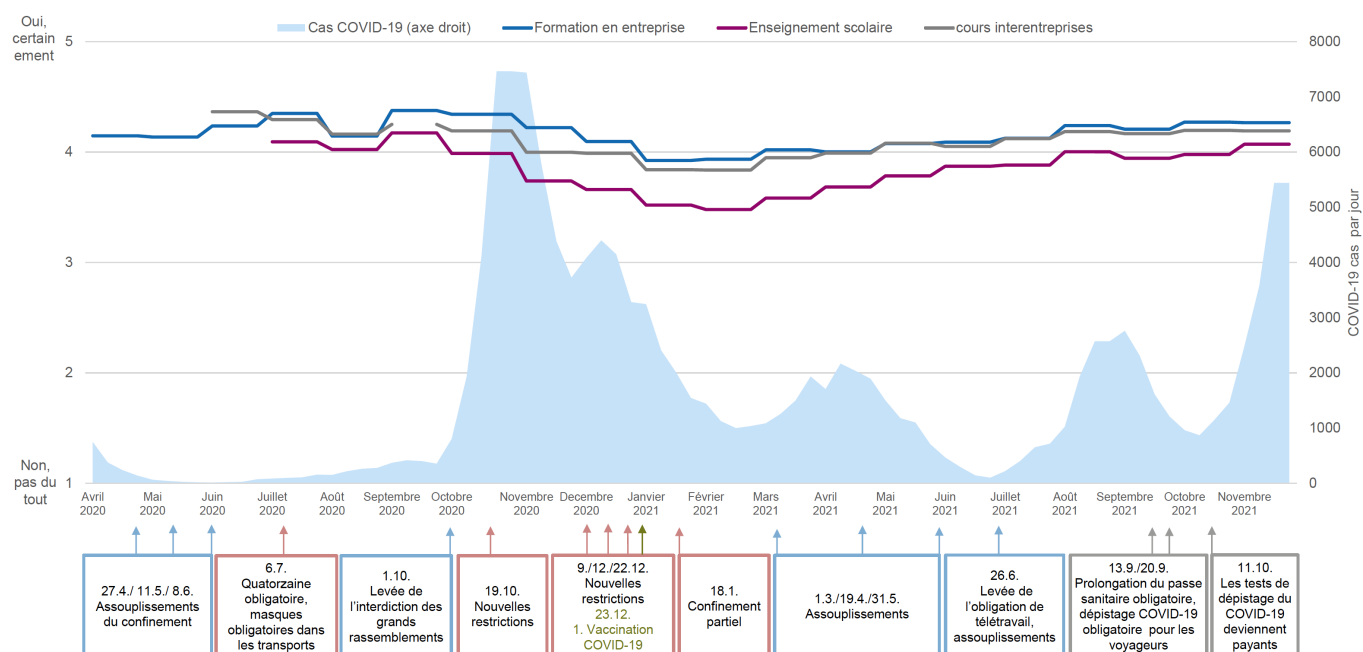


Figure 6: rattrapage de la matière manquée en raison de la pandémie de COVID-19.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et novembre 2021. Le graphique montre, sur l'axe vertical à gauche, si les entreprises pensent que les apprentis ne parviendront assurément plus (1) ou assurément (5) à rattraper la matière manquée. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le COVID-19 et par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à novembre 2021.

Selon les entreprises, les connaissances théoriques des apprentis ont aussi légèrement diminué en raison de la pandémie. Elles sont un peu plus optimistes qu'il y a deux mois (-0,24 sur une échelle de -2 «Connaissances bien plus mauvaises» à 2 «Connaissances bien meilleures»; -0,30 en septembre). La partie droite de la figure 5 montre que 56% (62% en septembre) des entreprises attribuent la modification des connaissances théoriques au fait que les contenus de l'apprentissage sont plus difficiles à transmettre à distance, cette part ayant également diminué par rapport à septembre. Comme dans le cas des connaissances pratiques, les entreprises attribuent une plus grande importance aux mesures de quarantaine dans la perte des connaissances théoriques qu'en septembre (28%; 23% en septembre).

Rattrapage de la matière manquée

La figure 6 montre les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'acquisition de compétences par les apprentis et compare les résultats avec l'évolution du nombre de cas de coronavirus et les mesures prises au fil du temps. En novembre, les entreprises étaient à nouveau légèrement plus optimistes que le mois précédent sur le fait que les apprentis pourront encore rattraper la matière manquée dans la *formation théorique* (4,07 sur une échelle de 5 pour «Peut certainement être rattrapé»; 3,98 en octobre). Leurs estimations quant au rattrapage de la matière manquée dans la *formation en entreprise* se situaient à un niveau similaire (4,27; autant qu'en octobre), comme pour les *cours interentreprises* (4,19; 4,20 en octobre).

Jeunes professionnels (groupe 3)

Pour les jeunes professionnels, l'entrée sur le marché du travail présente toujours des défis. Les entreprises étaient très légèrement plus optimistes en novembre que le mois précédent à cet

égard: 28% (autant qu'en octobre) ont indiqué qu'il était actuellement plus difficile, pour les jeunes ayant terminé leur apprentissage, de trouver une place de travail qu'avant la crise sanitaire. 38% (36% en octobre) jugent la situation comparable, 28% (30% en octobre) sont indécis et 7% (6% en octobre) prévoient une entrée plus facile sur le marché du travail. L'année précédente, les entreprises étaient encore moins optimistes quant au début de carrière des anciens apprentis, 50% d'entre elles annonçant en novembre 2020 qu'il était plus difficile de trouver un emploi qu'avant l'apparition du COVID-19. Une seule entreprise sur cent annonçait alors que l'entrée sur le marché du travail serait plus facile.

C'est dans les catégories «Economie, administration, tourisme» (38%), «Transports, logistique, sécurité» (38%) et «Informatique» (32%) qu'on trouvait ces trois derniers mois (données agrégées de septembre à novembre 2021) le plus d'entreprises estimant que l'entrée sur le marché du travail serait difficile cette année. Cette part était comparativement faible dans les catégories «Nature» (7%) et «Bois, aménagement intérieur» (10%). L'optimisme dans la catégorie «Restauration, hôtellerie» était aussi importante, puisque 30% des entreprises indiquent que la situation s'est simplifiée depuis la crise.

Conséquences sur les entreprises formatrices et les apprentis

La figure 7 montre que l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises formatrices est resté à un niveau stable en novembre : 96% (94% en septembre) des entreprises formatrices travaillaient dans le respect des mesures de protection de l'OFSP (un peu plus qu'en septembre) et 2% (3% en octobre) travaillaient avec des mesures qui visaient particulièrement les apprentis.

La part des entreprises avec du personnel au chômage partiel est restée stable par rapport au mois précédent (5%) et 2% (autant qu'en octobre) avaient toujours du personnel, apprentis compris, au chômage partiel. 3% (autant qu'en octobre) des entreprises dépendaient d'une aide financière et la part des entreprises qui ont été contraintes de fermer sur ordre des autorités ou qui étaient confrontées à la menace de cessation de leurs activités avoisinait zéro.

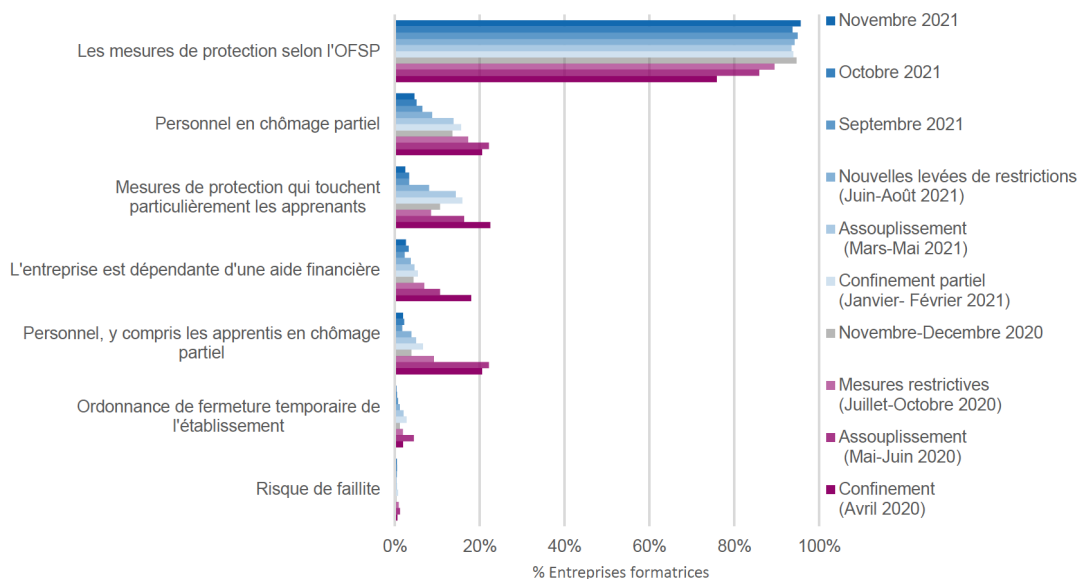


Figure 7: impact de la pandémie de COVID-19 sur les apprentis et leurs entreprises formatrices.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et novembre 2021. Le graphique montre, par effet de la pandémie de COVID-19, la part d'entreprises concernées (en %) de toutes les entreprises interrogées.

Données et représentativité

1787 entreprises formatrices (2105 en octobre) de tailles variées, de tous les cantons et de toutes les catégories professionnelles, ont participé au «Pouls des places d'apprentissage» en novembre 2021. Des personnes exerçant différentes fonctions dans ces entreprises ont répondu aux questions; parmi celles-ci, on trouve aussi bien des formatrices et formateurs professionnels que des spécialistes des ressources humaines ou des directeurs et directrices. Dans l'ensemble, 44 660 entreprises formatrices ont été contactées pour participer au sondage, le taux de retour du Pouls des places d'apprentissage en novembre étant de 4,00% (4,71% en octobre). Le calcul du taux de retour n'est toutefois pas exact, le sondage n'étant pas seulement envoyé directement à ces entreprises formatrices, mais également diffusé sur d'autres canaux.

Les entreprises interrogées proposaient en tout 15 273 places d'apprentissage (17 547⁷ en octobre) dans différentes régions et catégories professionnelles. En novembre, elles couvraient 1,95% (2,03% en octobre) de toutes les entreprises formatrices en Suisse. La couverture est meilleure en Suisse alémanique

(2,44%; 2,91% en octobre) qu'en Suisse latine (0,51%; 0,54% en octobre). Des différences apparaissent entre les catégories professionnelles: en novembre, les catégories les mieux représentées sont «Informatique» (4,63%), «Planification, construction» (4,61%), «Métal, machines, montres» (4,31%) et «Electrotechnique» (4,25%), alors que les catégories «Vente, achat» (1,42%), «Véhicules» (1,62%) et «Nature» (1,72%) sont plutôt sous-représentées. Les cantons de Bâle-Ville et d'Appenzell Rhodes-Intérieures ainsi que les grandes entreprises étaient plutôt surreprésentées par rapport aux PME.

Le procédé de pondération utilisé⁸ corrige toutefois les différences de représentativité d'après la taille des entreprises, les régions linguistiques et les secteurs professionnels.

⁷ Le nombre d'apprentis dans une entreprise formatrice n'est demandé que lors de la première participation au sondage (et non chaque mois). Ces données ont toutefois été à nouveau relevées dans toutes les entreprises participantes à partir du sondage de mars 2021, afin de refléter les fluctuations intermédiaires du nombre d'apprentis.

⁸ Des informations détaillées sur la méthode de pondération utilisée sont fournies dans la fiche «Pondération et représentativité des résultats»: <https://doi.org/10.3929/ethz-b-000454763>.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.lehrstellenpuls.ch.

Nous remercions toutes les entreprises formatrices ayant participé à ce sondage. De même, nous adressons nos remerciements aux organisations suivantes, qui soutiennent ce projet de recherche:

- Allpura
- Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)
- GastroSuisse / HotellerieSuisse
- Enveloppe des Edifices Suisse
- Hotel & Gastro formation
- Kunststoff Schweiz
- login Formation professionnelle SA
- ortra intendance suisse
- ortra santé
- Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV)
- Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)
- Union patronale suisse
- Société Suisse des Entrepreneurs
- Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
- Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL SVBL)
- SPEDLOGSWISS
- Swiss Textiles
- swissmem formation professionnelle
- swissceramics, Association Céramique Suisse
- Association Polybau

Contact

ETH Zurich
Prof. Dr Ursula Renold
Chaire de systèmes éducatifs
www.ces.ethz.ch →

Pouls des places d'apprentissage info@lehrstellenpuls.ch → www.lehrstellenpuls.ch →